

**Zeitschrift:** Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

**Herausgeber:** Société d'Etudes Economiques et Sociales

**Band:** 75 (2017)

**Heft:** 2

**Vorwort:** Avant-propos de la rédaction

**Autor:** Guénette, Alain Max

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# AVANT-PROPOS DE LA RÉDACTION

## L'inédit et le rebattu

Entre les deux premiers numéros de cette année, une notion fait lien, celle de «temps» dont on retiendra qu'en matière de religion qu'il est toujours long et rime avec patience. Mais glissons... et revenons l'année 2016 riche en réflexions, en Suisse romande, sur le thème de la question de la laïcité comme moyen pour privilégier la recherche de l'intérêt collectif sans pénaliser les libertés individuelles. Elle a notamment, l'année dernière, été marquée par la parution d'une brochure éditée par le Département de l'Instruction publique, de la culture et du sport de la République et Canton de Genève sur la question de *la laïcité à l'école*<sup>1</sup>. Elle l'a été aussi par la série d'événements organisée par l'association NeuchâToi<sup>2</sup> autour de la question de la *diversité religieuse et laïcité*. Les promotrices de cette association liée au Service de la cohésion multiculturelle de la République et Canton de Neuchâtel, ont en effet mis sur pied un cycle d'une trentaine d'événements de septembre à décembre. La présente livraison offre un florilège de contributions relatives à ce moment autant intellectuel que festif, et éminemment politique. D'emblée, merci à Mesdames Céline Maye et Federica Merzaghi d'avoir accepté de livrer à nos lecteurs et lectrices un dossier riche et conséquent d'éclats du vivre ensemble.

Une question à double détente traverse ledit dossier: religion et laïcité peuvent-elles faire bon ménage? Et, si oui, comment? Si la réponse à la première question est positive, nombreuses sont les personnes qui fustigent au passage la supposée raideur ou excessivité de la position laïque «à la française», lui préférant une forme plus souple ou, pour le dire autrement «plus inclusive». Une forme permettant de prendre en compte les différences sans souci d'assimilation forcée mais d'intégration. Cela dit, dans le «plus inclusif», c'est le «plus» qui est important. En guise de schématisation, opposons la manière états-unienne d'une inclusion des différences dans le tout national à celle, française, où elle vaut assimilation. Exprimons cela de manière légèrement différente. En positionnant aux extrémités d'un continuum, d'un côté la manière française – la laïcité supposée excessive voire surannée, «laïcardé» ânonnent parfois à l'envi d'aucuns dans des concerts complices de croyants –, et de l'autre la position multiculturelle, par exemple canadienne, enguirlandée d'«accompmodements raisonnables». Passons sur le fait que de nombreuses voix au Canada laissent entendre que ces accompagnements ne sont pas si raisonnables qu'on le dit. Et revenons à ce «plus» où il appert que la laïcité qualifiée d'«inclusive» prônée en l'occurrence par les autorités neuchâteloises, semble tout de même plus proche de l'esprit français que du canadien ou de l'étatsunien.

La Suisse est parmi d'autres un pays laïc, dit-on en ce sens où la liberté de conscience est défendue comme il se doit dans un pays sécularisé au système démocratique, mais où la question est laissée pratiquement à l'appréciation des cantons. Dans l'espace helvétique, seuls deux cantons, deux républiques ont inscrit la laïcité dans leur constitution: Genève et

---

<sup>1</sup> Disponible en ligne: <http://ge.ch/dip/actualites/laicite-lecole>

<sup>2</sup> Cf. le site de l'association: <http://www.neuchatoi.ch/>

Neuchâtel. Le «plus inclusive» mentionné plus haut en renvoyant à la laïcité, signifie en fait «moins intolérante» que chez nos voisins français, mais signale tout de même un attachement à une forme de laïcité de type européen aux éclats des Lumières.

Typologisons en deux les positions sur la laïcité, à travers deux écrits récents. D'un côté une position que l'on peut qualifier de multiculturelle défendue par l'intellectuel protestant Jean Baubérot avec ses équipes et qui exprime qu'il n'existe pas de laïcité proprement française, ou plutôt qu'il en existe plusieurs versions et qu'elle s'est toujours transformée au fil du temps et des événements<sup>3</sup>. De l'autre côté, la position héritée de grands penseurs depuis Condorcet en passant par Hugo, celle de Patrick Banon qui défend la singularité française qui manifestement, selon lui, dérange; citons-le abondamment: «“L'Église chez elle et l'État chez lui!”, lance Victor Hugo à l'Assemble nationale. La séparation réelle des Églises et de l'État n'existe qu'en France. Seuls deux autres États européens sur vingt-sept ont timidement inscrit la laïcité dans leur Constitution: la Belgique et le Portugal (néanmoins concordataire dès 1940). Les autres pays reconnaissent bien la liberté de conscience, mais accordent néanmoins une place active à la religion dans leurs institutions publiques: la reine d'Angleterre est chef de l'Église anglicane qui avec le statut d'Église officielle dispose d'une représentation de vingt-six ecclésiastiques au Parlement. Les religions d'État n'ont pas disparu du paysage européen. L'Église presbytérienne est établie en Écosse, l'Église luthérienne au Danemark, et en Finlande, l'Église orthodoxe en Grèce dont la Constitution a été promulguée au nom de la “sainte trinité, consubstantielle et indivisible”, et le catholicisme en Irlande, dont la Constitution a été établie “au nom de la très sainte trinité”. Plus ambiguë, l'Autriche, l'Italie et l'Espagne, le Portugal (depuis 1940) et la Pologne (depuis 1993), mais aussi, en France, l'Alsace et la Moselle (depuis 1801) sont concordataires. C'est-à-dire que ces États ont signé un traité avec le Saint-Siège définissant leurs domaines respectifs d'action et leurs relations»<sup>4</sup>.

Pour revenir au cas suisse, précisons que l'État de Neuchâtel reconnaît trois religions.

Quid de l'inédit? Reprenons ici encore des propos de Patrick Banon lors d'une rencontre l'année dernière où il posait l'idée que depuis la seconde partie du XXe siècle, la mondialisation de l'économie, la mobilité grandissante des individus, la libre circulation des idées et le développement d'un nouvel espace sans frontières grâce à l'Internet, contribuent à la désacralisation des territoires nourriciers. Car si les territoires se sont désacralisés, insiste-t-il, le facteur religieux n'a de loin pas disparu (cf. livraison de la RES de sept. 2016, pp.75-81). D'où un croisement nécessaire de l'inédit et du rebattu quand se joue l'avenir de nos sociétés sécularisées et démocratiques.

Pour la rédaction,  
*Alain Max Guénette*

<sup>3</sup> Cf. l'ouvrage *Petit manuel pour une laïcité apaisée* aux éditions La Découverte, 2016.

<sup>4</sup> Cf. l'ouvrage *Marianne en péril, religion et laïcité* aux éditions Presses de la Renaissance, 2016.